

MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JANVIER 2015

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure
BOUILLOT Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe
FIHMAN Cécile - **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PERRICHON** Marie-
Madeleine - **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard - **VIAL**
Guillaume

EXCUSEE : **PAQUIER** Corinne (Pouvoir à Didier BOUILLOT)

Secrétaire de séance : **CLOT** Bernard

PREAMBULE DU MAIRE SUITE AUX ATTENTATS DES 7 - 8 - 9 JANVIER.

Didier Bouillot propose au Conseil une lecture du texte qu'il souhaite communiquer aux habitants de Succieu lors de la cérémonie des vœux.

Une minute de silence est observée pas les conseillers en hommage aux victimes.

Il est également décidé que la commune souscrive à un abonnement symbolique à "Charlie-Hebdo".

MODIFICATION AU COMPTE RENDU PRECEDENT.

Il est précisé que la subvention attribuée au CCAS pour l'année 2014 est de 2600 euros. La subvention accordée pour trois élèves de la commune scolarisés au Lycée Agricole des Vallons Bonneveaux s'élève à 45 euros au total.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE POUR LE PROJET "LOCAUX SCOLAIRES".

Le projet pour la réalisation de nouveaux locaux scolaires est un projet conséquent et complexe inscrit sur une longue durée. La première phase du projet concerne la consultation et la concertation des différents acteurs. Il apparaît nécessaire de désigner un élu qui aura en charge de coordonner le travail. Julia Sorlin, qui est intéressée, est désignée à l'unanimité comme conseillère municipale déléguée pour une durée de 1 an. Pour la seconde phase du projet, le conseil municipal s'organisera en conséquence.

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT DU MAIRE A LA CONFERENCE TERRITORIALE.

Cette conférence regroupe une dizaine de cantons sur le territoire "Porte des Alpes". C'est un lieu d'information et de relation entre le Conseil Général et les communes sur des questions financières et réglementaires. Le maire y représente de droit la commune et il est nécessaire d'élire un suppléant.

Corinne Paquier est désignée à l'unanimité.

FINANCES : Point sur les projets d'investissement 2015.

Voirie

L'urgent est la question de la route de Sérézin. Le coût des travaux est estimé à environ 20000 euros pour la part de la commune. La CAPI prend en charge le revêtement.

Pour la question de l'aménagement des sentiers. Les subventions doivent être demandées à la Région. Le chemin qui mène du Village au Javet est un chemin rural propriété de la commune qui rentrerait dans le cadre d'un aménagement possible. C'est donc une option d'investissement.

Bouclage du dossier PLU.

Les réunions supplémentaires avec l'urbaniste sont facturées à la commune entre 2500 et 3000 euros. Le complément du volet environnemental et le coût de l'enquête d'utilité publique à venir s'ajoutent à cette somme. La somme à budgéter en 2015 sur le poste PLU se situe entre 10 000 et 15 000 euros.

Bâtiments.

Le chauffage de l'école nécessite des travaux de modernisation pour un coût d'environ 7000 euros. Cet investissement doit permettre de faire baisser la facture d'électricité. La commission bâtiment optera pour la solution technique la plus appropriée.

La toiture de l'église nécessite une réfection pour un montant de 4000 euros.

Sur la toiture du local technique sera mise en place une collecte des eaux de pluie pour remédier aux problèmes d'humidité.

Salle des fêtes.

La peinture extérieure subit des détériorations (arrachage) lors des affichages divers. La société "Belmontoise" décline toute responsabilité dans la mise en œuvre du produit et propose une reprise du mur pour un coût de 3000 euros au maximum. Le conseil ne donne pas suite à cette proposition.

Reste toujours en suspend la question des malfaçons sur les menuiseries. La société MIB restant toujours inerte, des devis ont été demandés à des entreprises pour évaluer le montant des réparations à effectuer. La retenue de garantie financera ces interventions. L'architecte est en charge de cette question.

Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs de l'Isère.

Cet organisme assiste les communes pour tout ce qui concerne la sécurité collective en cas de catastrophes industrielles ou naturelles. L'adhésion s'élève à 45 euros par an. Le plan communal de sauvegarde est une obligation. Lorsque la commune élaborera son plan, une adhésion sera peut-être à l'ordre du jour.

INTERCOMMUNALITE.

Adhésion au Conseil en Energie Partagée.

Ce conseil est proposé aux communes de moins de 10 000 habitants de la CAPI et des Vallons de La Tour. Il propose un bilan énergétique global de la municipalité (bâtiments municipaux). Il accompagne également les communes dans leurs choix d'investissements pour les économies d'énergie. Pour Succieu, le coût de ce conseil est de 442 euros/an pour une durée de 3 ans (fonction du nombre d'habitants). Le diagnostic énergétique de la

commune étant déjà établi et certains travaux planifiés, le coût de l'adhésion est jugé trop élevé et il n'apparaît pas nécessaire d'adhérer à ce Conseil.
13 contre. 2 pour. L'adhésion est rejetée.

ARCHIVAGE ELECTRONIQUE.

La CAPI propose une formation des équipes municipales sur la méthodologie de l'archivage électronique. La journée de formation par un archiviste s'élève à 205 euros. Sur le principe, le conseil municipal est intéressé mais demande des informations complémentaires. Il est décidé à l'unanimité de ne pas souscrire à cette formation pour l'instant.

SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CAPI.

L'objectif est de mutualiser un certain nombre de services : finances, conseil juridique, ressources humaines, prévention... dans la perspective de réaliser des économies budgétaires. La CAPI a adressé un questionnaire aux communes pour recenser les besoins et demandes dans ces matières.

INFORMATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DU SMND.

Le déficit s'élèverait de 1 à 3 millions d'euros, ce qui est pour le moins vague. Les justifications données lors du dernier conseil syndical par le président du SMND sont que la fréquentation des déchetteries et les dépenses de fonctionnement augmentent alors que dans le même temps la taxe sur les ordures ménagères n'a pas évolué. Il propose une augmentation de 5,90 euros par habitant pour équilibrer le budget.

Le déficit existe depuis 3 ans. La CAPI qui participe pour la moitié au budget du SMND a demandé un audit financier pour connaître le montant exact du déficit. Le résultat de l'audit sera connu avant le 31 mars 2015 pour le vote du budget.

Sur proposition des délégués de la CAPI, la proposition de voter l'augmentation de cette taxe en décembre a été rejetée avec une majorité de 47 voix contre 39, dans l'attente des résultats de l'audit.

MOTIONS

Un collectif de maires lance un appel à "La Poste" en faveur du maintien du service public dans les communes. Un appel qui concerne une quarantaine de bureaux de poste en Isère dont celui de Nivolas Vermelle. La proposition est de se joindre à cet appel. Le conseil répond favorablement à l'unanimité.

A l'occasion de ce débat, le maire rappelle qu'il avait, en 2012, sollicité La Poste pour l'installation d'un "point poste" dans le commerce du village alors encore ouvert. La Poste avait décliné la demande au motif que cela aurait fragilisé les bureaux de Nivolas-Vermelle et de St-Victor-de-Cessieu. Le premier a fait l'objet d'aménagement d'horaires et le second a failli fermer.

Proposition de motion émanant du Conseil Communautaire de Bièvres Isère concernant le projet de "Center Parcs". La question est évoquée par le conseil qui demande des informations complémentaires et une réflexion commune avant toute décision.

QUESTIONS DIVERSES.

Le 18 avril 2015, une course cycliste organisée par le Cyclo-Club de Bourgoin-Jallieu traversera la commune. Un appel est lancé aux bénévoles pour assurer la signalisation.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en février 1999 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Événement	Contact
GYM Détente	29/01/2015 05/02/2015 12/02/2015 19/02/2015 26/02/2015	Salle des fêtes - 20:00 Cours de gym	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
ASSTF	05/02/2015	ASSTF-RHODIA 13 :00 et 15 :00 Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
Sou des écoles	28/02/2015	Soirée Carnaval – Salle des fêtes	Sandrine COUTURIER ☎ 04 74 27 67 75
Artistes en herbe	31/01/2015 14/02/2015 28/02/2015	Salle du Bon Accueil 9:00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81